

Nombre de membres  
En exercice 15  
Présents 12  
Votants 11

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX**  
**LE 18 MAI À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 13 mai 2026

**Présents :** Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – ~~Vincent CLAPEYRON~~ – ~~Azzurra CITTONE ESTIENNE~~ – Régis SANIAL.

**Excusés :** Azzurra CITTONE ESTIENNE - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Secrétaire de séance :** Véronique MOUNIER

**2026.026 – COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et règlementaires régissant ces documents  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		656 949.66 €	109 647.34 €	
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	839 521.89 €	1 053 459.98 €	611 600.22 €	578 887.48 €
Totaux	839 521.89 €	1 710 418.49 €	721 247.56 €	578 887.48 €
Résultat de clôture	0,00 €	870 887.75 €	142 360.08 €	0,00 €
	Besoin de financement		142 360.08 €	
	Excédent de financement		0,00 €	
	Restes à réaliser DÉPENSES		426.38 €	
	Restes à réaliser RECETTES		76 682,00 €	
	Besoin total de financement		66 104.46 €	
	Excédent total de financement		0,00 €	

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour :

- Approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Véronique MOUNIER,

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

